

Numéro dans le SI local :	
Référence GESUP :	
Corps :	Professeur des universités
Article :	46-1
Chaire :	Non
Section 1 :	18-Archit., arts appliqués, plastiques, spectacle, musique ...
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil :	Cinéma
Job profile :	This professor must participate in educational and administrative framework of the cinema sector and play a leading role in thinking about the cinema research methodologies, particularly in the field of historic and cultural studies.
Research fields EURAXESS :	Arts
Implantation du poste :	0331766R - UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE
Localisation :	PESSAC
Code postal de la localisation :	33600
Etat du poste :	Vacant
Adresse d'envoi du dossier :	.
	. - .
Contact administratif :	GHODBANI HANANE
N° de téléphone :	Gestionnaire RH
N° de Fax :	0557121571
Email :	. hanane.ghodbani@u-bordeaux-montaigne.fr
Date de saisie :	
Date de dernière mise à jour :	
Date de prise de fonction :	01/09/2024
Date de publication :	21/02/2024
Publication autorisée :	NON
Mots-clés :	cinéma ;
Profil enseignement :	
Composante ou UFR :	UFR HUMANITES
Référence UFR :	
Profil recherche :	
Laboratoire 1 :	202224141Z (202224141Z) - UR 24141 - ARTES Le laboratoire des Arts
Application Galaxie	OUI

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

CAMPAGNE EMPLOIS ENSEIGNANT-CHERCHEUR 2024

POSTE N°18PR0530

Nature de l'emploi	Professeur.e des universités
Nature du concours (articles 26 ou 46 du décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié)	46-1°
Spécificité du poste	Cinéma
Section CNU	18_Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art
Localisation	Université Bordeaux Montaigne, 33607 Pessac
Etat du poste	Vacant
Date de prise de fonctions	01/09/2024
Résumé du poste en anglais	This professor must participate in educational and administrative framework of the cinema sector and play a leading role in thinking about the cinema research methodologies, particularly in the field of historic and cultural studies.
Euraxess research fields	Visual Arts
Enseignement	<p>Filières de formation concernées :</p> <p>Licence Arts du spectacle, parcours « Cinéma et audiovisuel » et Master « Cinéma et audiovisuel ».</p> <p>Objectifs pédagogiques et besoin d'encadrement :</p> <p>Ce/cette professeur.e est appelé.e à délivrer des enseignements en licence et en master dans le parcours recherche « Approches historiques et socioculturelles du cinéma et de l'audiovisuel » et éventuellement dans le parcours « Documentaire : mémoire, archive, création » au sein d'une équipe formée actuellement de six enseignant.e.s-chercheur.e.s</p>

	<p>titulaires et de deux PAST. Il/elle doit s'engager à participer à l'encadrement pédagogique et administratif de la filière cinéma. Il/elle doit jouer un rôle moteur dans la réflexion sur les méthodologies de recherche en cinéma et encadrer les étudiant.e.s de master et de doctorat qui s'engagent dans cette voie. Une inscription forte de cet/te enseignant.e-chercheur.e dans le réseau de la recherche en cinéma et audiovisuel en France et à l'étranger constituera un atout pour le développement des partenariats nationaux et internationaux que l'équipe de formation et de recherche souhaite développer. Une expérience de l'encadrement et l'animation de la recherche (direction de thèses et participation à des jurys de thèses, organisation de manifestations scientifiques, participation à des programmes de recherche, responsabilités éditoriales) sera particulièrement appréciée.</p>
<p>Recherche</p>	<p>La recherche se déploiera au sein de ARTES (UR 24141). Fondé par Jean-Pierre Bertin-Maghit dès 2004, aujourd'hui dirigé par Pierre Sauvanet, ARTES est le « Laboratoire des arts » de l'Université Bordeaux Montaigne. Longtemps équipe interne au sein d'une plus grande unité de lettres et de langues (CLARE), ARTES a pris son autonomie en janvier 2022 et apparaît désormais comme une unité de recherche en arts à part entière, avec pas moins d'une trentaine d'enseignants-chercheurs, une vingtaine de chercheurs associés et une trentaine de doctorants. Toutes les disciplines artistiques y sont représentées : arts plastiques (et esthétique), design, cinéma et audiovisuel, théâtre et arts de la scène, musique et danse. Le projet scientifique repose sur :</p> <p>2 piliers : la fabrication de l'art (il n'y a pas de faits artistiques bruts, il n'y a que des objets patiemment construits) ; le partage des arts (au double sens de l'interdisciplinarité artistique et de la spécificité de chaque médium).</p> <p>4 pôles : comme les quatre vents d'une boussole, ces pôles orientent les méthodes de recherche (H comme Histoire, C comme Culture, T comme Théorie, P comme Pratique), chaque membre de l'unité se rattachant prioritairement à l'un de ces pôles, de manière équilibrée mais non exclusive.</p> <p>6 axes : art et événement ; les lieux de l'art ; l'ordinaire et le peu ; méthodes en action ; écritures des genres ; politiques, pratiques et dynamiques culturelles.</p> <p>Plus de renseignements sur : https://artes.u-bordeaux-montaigne.fr/</p> <p>Profil recherche du poste :</p> <p>Outre ses propres productions scientifiques et/ou artistiques, ce/cette professeur.e inscrira naturellement son action dans les projets de recherche de l'unité (participation aux colloques, journées d'études, séminaires de recherche, publications collectives, etc.), tout en étant à l'initiative d'actions nouvelles en termes de recherche et de valorisation (partenariats, conventions, etc.).</p> <p>Une attention particulière sera portée à la volonté d'initier ou de poursuivre des projets d'envergure, notamment dans le cadre des réponses à appels à projets (ANR, Région,</p>

	<p>Europe, etc.). L'Université Bordeaux Montaigne étant l'université bordelaise spécialiste des arts, et ARTES le « Laboratoire des arts » de Bordeaux Montaigne, il est logiquement attendu de ce recrutement qu'il confère une meilleure visibilité aux arts, à l'échelle locale, mais aussi nationale et internationale.</p>
<p>Responsabilités pédagogiques et collectives envisagées</p>	<p>Participation, notamment, à l'encadrement pédagogique et administratif de la filière cinéma et investissement dans des projets de recherche à l'échelle régionale, nationale et internationale.</p>
<p>Contact/informations</p>	<p>Nous rappelons aux candidats qu'ils ne peuvent pas communiquer sur le poste avec les membres du comité de sélection avant le processus de recrutement.</p> <p>Pour toute demande d'information vous trouverez ci-dessous les coordonnées de la direction de l'UFR et de l'UR concernées :</p> <p>UFR : alexandre.peraud@u-bordeaux-montaigne.fr</p> <p>UR : Pierre.Sauvanet@u-bordeaux-montaigne.fr</p>
<p>Rappel des missions générales liées au statut des enseignant(e)s – chercheur(e)s</p>	<p><i>Art 2et 3 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.</i></p> <p>Les enseignants-chercheurs ont une double mission d'enseignement et de recherche. Ils concourent à l'accomplissement des missions du service public de l'enseignement supérieur prévues par l'article <u>L. 123-3 du code de l'éducation</u> ainsi qu'à l'accomplissement des missions de la recherche publique mentionnées à l'article <u>L. 112-1</u> du code de la recherche. Dans l'accomplissement des missions relatives à l'enseignement et à la recherche, ils jouissent, conformément aux dispositions de l'article <u>L. 952-2</u> du code de l'éducation, d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du code de l'éducation, les principes de tolérance et d'objectivité.</p> <p>Les enseignants-chercheurs participent à l'élaboration, par leur recherche, et assurent la transmission, par leur enseignement, des connaissances au titre de la formation initiale et continue incluant, le cas échéant, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Ils assurent la direction, le conseil, le tutorat et l'orientation des étudiants et contribuent à leur insertion professionnelle. Ils organisent leurs enseignements au sein d'équipes pédagogiques dans tous les cursus universitaires et en liaison avec les milieux professionnels. Ils établissent à cet effet une coopération avec les entreprises publiques ou privées. Ils concourent à la formation des maîtres et à la formation tout au long de la vie.</p> <p>Ils ont également pour mission le développement, l'expertise et la coordination de la recherche fondamentale, appliquée, pédagogique ou technologique ainsi que la valorisation de ses résultats. Ils participent au développement scientifique et</p>

	<p>technologique en liaison avec les grands organismes de recherche et avec les secteurs sociaux et économiques concernés. Ils contribuent à la coopération entre la recherche universitaire, la recherche industrielle et l'ensemble des secteurs de production. Ils participent aux jurys d'examen et de concours.</p> <p>Ils contribuent au dialogue entre sciences et sociétés, notamment par la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique. Ils peuvent concourir à la conservation et l'enrichissement des collections et archives confiées aux établissements et peuvent être chargés d'activités documentaires.</p> <p>Ils contribuent au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale à la transmission des connaissances et à la formation à la recherche et par la recherche. Ils contribuent également au progrès de la recherche internationale. Ils peuvent se voir confier des missions de coopération internationale.</p> <p>Ils concourent à la vie collective des établissements et participent aux conseils et instances prévus par le code de l'éducation et le code de la recherche ou par les statuts des établissements.</p>
<p>Préconisations recherche</p>	<p>Il est attendu des candidat.e.s une expérience à l'internationalisation (séjours de recherche à l'étranger, publications dans des revues internationales référencées du domaine, notamment en anglais). De même, pour contribuer aux appels à projets des équipes, de l'établissement, ou pour en proposer eux-mêmes, on attendra que les travaux des futur.e.s recruté.e.s puissent s'inscrire dans les grands défis sociétaux ou environnementaux contemporains ou dans les grands enjeux de la recherche, tels qu'ils figurent dans les axes de la Stratégie nationale de la recherche, ou dans les plans d'action des AAP nationaux et internationaux (ANR, ERC). Le/la futur.e recruté.e devra aussi faire part de sa capacité à participer à des réseaux de recherche, nationaux et internationaux et à rechercher des partenariats. Il/elle contribuera ainsi au renforcement de l'activité scientifique de l'établissement et à sa visibilité. Il/elle encadrera les doctorant.s et masters.</p> <p>En plus des éléments ci-dessus et des attentes concernant l'encadrement doctoral, il est attendu de futur PR qu'il ou elle fasse état d'une expérience dans le montage des projets de recherche sur les AAP régionaux, nationaux et internationaux.</p>